

mentation de \$3,550 pour le combustible; diverses augmentations au montant de \$2,850. Les réductions se chiffrent en tout à \$107,000, et les augmentations à \$27,000, de sorte que le déclin net est d'environ \$80,000.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Service de la marine.—Services nautiques. —Navires du service de la marine y compris les brise-glaces.—Entretien, service et réparations, \$1,326,700.

M. PELLETIER: Vu que les chantiers maritimes de Sorel ont été vendus, le ministre pourrait nous dire où les brise-glaces seront dorénavant réparés, où se fera leur entretien, et combien sur ce crédit doit être affecté à l'entretien de ces bateaux. Il pourrait aussi séparer les frais des brise-glaces de ceux des autres vapeurs qu'il a retenus des chantiers maritimes de Sorel.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Transports): L'entretien des vapeurs qui figurent sur cette liste ne s'est pas fait aux chantiers de Sorel depuis que je suis ministre ou même depuis de nombreuses années. Des dragues surtout ont été réparées et entretenues aux chantiers de Sorel. Les autres travaux ont été effectués et continueront d'être effectués dans des chantiers privés. Les bateaux du port de Montréal sont ordinairement réparés à l'un des chantiers de Montréal, l'entreprise étant accordée au plus bas soumissionnaire. Ceux du port de Québec sont réparés à l'un des trois chantiers de Québec, et l'entreprise est également accordée au plus bas soumissionnaire; ceux des ports de l'Atlantique sont réparés soit à Saint-Jean, soit à Halifax, tandis que ceux des ports du Pacifique sont réparés aux chantiers de Vancouver, de Victoria ou de Prince-Rupert.

M. PELLETIER: L'entretien des brise-glaces ne s'est donc jamais fait aux chantiers maritimes de Sorel?

L'hon. M. HOWE: Ils y subissent de faibles réparations à l'occasion, mais les réparations et travaux d'entretien importants sont effectués ailleurs. Ces chantiers n'ayant pas de cale sèche, ils ne peuvent donc exécuter les travaux d'entretien importants dont parle l'honorable député.

M. PELLETIER: Les bateaux qui ont été réparés à Sorel l'ont-ils été aux chantiers de l'Etat ou dans des chantiers privés?

L'hon. M. HOWE: Je ne sais pas la question.

M. PELLETIER: Je crois savoir qu'il y avait deux chantiers maritimes à Sorel, l'un la propriété de l'Etat, l'autre celle d'une société privée. Je veux savoir si les réparations qui ont été faites à Sorel l'ont été aux chantiers de l'Etat ou dans ceux de la société privée. Le ministre dit que les brise-glaces subissent parfois certaines réparations à cet endroit.

L'hon. M. HOWE: Nul brise-glaces n'a jamais été réparé à Sorel ailleurs qu'aux chantiers de l'Etat, et seules des réparations peu importantes peuvent y être exécutées. S'il faut mettre le navire en cale sèche, les réparations ont lieu aux chantiers de Vickers à Montréal ou à l'un des trois chantiers de Québec outillés à cette fin.

M. CHURCH: Je ne vois pas pourquoi Ontario serait traité autrement que le reste du Canada. Pourquoi cette province n'a-t-elle pas de brise-glaces? Dans certaines municipalités établies sur les bords des Grands Lacs, on trouve de nombreux services publics incapables de fonctionner en hiver sauf dans des conditions défavorables. Un crédit important est affecté à des travaux de ce genre sur la baie d'Hudson, des travaux qui ne s'imposent guère, tandis que l'hiver dernier une grave situation a surgi en Ontario, sur la rivière Niagara, alors que des services publics pouvaient en une demi-heure cesser de fonctionner et interrompre le transport sur terre et la navigation. L'Ontario a droit, en matière de brise-glaces, au même traitement dont d'autres parties du Canada ont bénéficié depuis la confédération. La rivière Niagara est navigable en partie, elle a fait l'objet d'une mise de fonds atteignant une soixantaine de millions, mais quand on y a besoin d'un brise-glaces, on ne peut se le procurer. On a vainement demandé de l'aide à Toronto, me dit-on, et n'eût été un vent favorable survenu au bon moment, plusieurs entreprises d'énergie auraient été ruinées faute d'un brise-glaces. Je ne vois pas pourquoi, en ce qui concerne le crédit à l'étude, l'Ontario ne devrait pas être traité aussi généreusement que d'autres régions canadiennes. Cette province ne touche pas grand'chose pour ses ports. Le ministère devrait lui témoigner une plus grande mesure de générosité.

L'hon. M. HOWE: Le crédit à l'étude s'applique aux services, sur les Grands Lacs, du genre dont parle mon honorable ami. Ainsi, nous avons deux grands bateaux à l'agence de Parry-Sound et nous confions le bris des glaces à la tête des lacs à des entreprises privées qui se servent de leurs propres bateaux. La fonction du ministère, cependant, est d'assurer la navigation, et la rivière Niagara n'est pas navigable. Le ministère a dépensé quel-